



ANNEXE 1 :

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Dossier d'enquête publique

Déclaration de Projet n°1

PÔLE D'EXCELLENCE DE LA PERFORMANCE SPORTIVE ET SPORT POUR TOUS

SANTÉ JEUNESSE HANDICAP
PERFORMANCE
DEVELOPPEMENT
DURABLE
INNOVATION
VICHY



VICHY COMMUNAUTÉ

AVANT-PROPOS

Le projet de « pôle d'excellence de la performance sportive et sport pour tous » constitue un volet du projet d'agglomération 2015-2025 de Vichy Communauté, sur la thématique du développement de l'économie sportive du territoire.

La mise en œuvre d'un tel projet nécessite une déclaration de projet affirmant l'intérêt général du plateau d'économie sportive et emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Bellerive-sur-Allier. Cette procédure a été engagée par arrêté du Président de Vichy Communauté (arrêté n°2019-32 en date du 10/07/19).

Dans le cadre des aménagements du pôle sportif sur les sites du centre omnisport, du CREPS Auvergne Vichy, du sporting club et de la boucle des Isles, une déclaration d'intention a été publiée par Vichy Communauté, conformément au code de l'environnement (L121-18), afin de favoriser la participation du public en amont de l'enquête publique par une concertation préalable au projet. Vichy Communauté a été à l'initiative de cette concertation, elle s'est déroulée sur 2 périodes : du 2 au 18 septembre 2019 et du 17 au 31 octobre 2019 ouvertes par arrêtés du Président de Vichy Communauté (arrêtés n°2019-32 en date du 10/07/19 et n°2019-42 en date du 26/09/19).

Le présent bilan a pour effet de clôturer cette étape de concertation préalable et présente de manière synthétique le contexte de la concertation, une description des modalités d'organisation de celle-ci, les principales observations des participants ainsi que les précisions apportées au regard des principaux thèmes de questionnement.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

- Par arrêté en date du 10 juillet 2019, le Président de Vichy Communauté a engagé la **procédure de déclaration de projet n°1** emportant mise en compatibilité du PLU de Bellerive-sur-Allier pour l'aménagement du plateau d'économie sportive. Cet arrêté porte à la connaissance du public la **déclaration d'intention** du projet et définit **les modalités de concertation préalable**.
- Par arrêté en date du 26 septembre 2019, le Président de Vichy Communauté a défini **une période complémentaire de concertation préalable** en lien avec la procédure de déclaration de projet n°1 engagée par arrêté en date du 10 juillet 2019.
- Par arrêté en date du 04 novembre 2019, le Président de Vichy Communauté a prescrit **l'enquête publique** portant sur la déclaration de projet du pôle sportif.
- **La réunion d'examen conjoint** avec les Personnes Publiques Associées (PPA) du dossier de déclaration de projet s'est tenue le 8 novembre 2019 ; le Procès-Verbal (PV) de cette réunion est joint au dossier d'enquête publique et publié sur le site internet de Vichy Communauté, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.
- **Le présent bilan de la concertation est rendu public**, il est publié sur le site internet de Vichy Communauté.

- Schéma de la procédure



LES ENJEUX DE L'OPERATION (RAPPEL)

Poursuivre le projet global d'aménagement de l'axe Allier, projet inscrit dans la dynamique urbaine de revalorisation de la rivière Allier dans sa partie urbaine :

- Maintenir le corridor écologique en cœur urbain et valoriser les berges par des aménagements adaptés (renaturation, restauration de la confluence du Sarmon ...), développer la diversité des milieux et leur préservation ;
- Découverte de la rivière et relation à l'urbain, les promenades (rive droite/ gauche), la voie verte ;
- Entre les deux parcs urbains Sud (Parc Larbaud) et Nord (Port Charmeil), diversifier les usages et pratiques et l'espace Allier (découverte, sports, loisirs, itinéraires et randonnées).

Structurer une offre sportive et touristique autour des savoir-faire de l'agglomération (équipement de haut niveau, paralympiques, préparation et thermalisme, le CREPS, le sport de pleine nature de la Montagne Bourbonnaise, les médecines du sport, ...) :

- Sur la base de ces acquis et avec **une vision prospective** à moyen et long terme, de définir une stratégie permettant de positionner le territoire de Vichy Communauté comme **pôle d'excellence sportive** à l'échelle de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes et d'obtenir son soutien pour en développer le formidable potentiel. Une marque et une nouvelle identité autour du concept Vichy Sport International pourraient émerger à court terme ;
- Cette stratégie devra s'appuyer sur **une structuration de la filière sportive** au niveau de l'agglomération, voire sans doute au niveau du pôle métropolitain dans certains domaines, entre la collectivité qui doit optimiser ses moyens et le mouvement sportif local qui doit rationaliser son fonctionnement ;
- Elle pourra aussi dans une certaine mesure, pour être innovante, intégrer des choix d'orientations vers des **"sports de niche"**, sous réserve que l'avantage concurrentiel soit fermement établi. A ce titre, l'atout que représente l'aéroport de Vichy-Charmeil et ses équipements là encore exceptionnels est à prendre en considération pour le **développement des sports aériens**, mais aussi pour l'organisation de grands événements.

Permettre la candidature de Vichy Sport aux **jeux olympiques 2024** comme « base arrière de repos et entraînement » : (labels « Terre de Jeux », « Génération 2024 » et « Centre de Préparation aux Jeux » - CPJ) :

- Valoriser **l'unité de lieux du plateau d'économie sportive** comme un atout majeur et inégalé de l'agglomération de Vichy ;
- Faire de **Vichy une destination reconnue** jusqu'à l'international pour la préparation à la performance sportive dans différentes disciplines et ainsi de développer l'accueil de délégations sportives en stages de préparation et par voie de conséquence l'économie du sport et l'attractivité de l'agglomération ;
- Relever le défi d'une **société inclusive** par le renforcement de l'offre sportive en direction du paralympique ;

- Livrer l'ensemble des équipements au plus tard **début 2022** de manière à pouvoir accueillir les stages de préparations olympiques 2022 et 2023 et profiter de l'élan qui sera donné par les **jeux olympiques de Paris 2024**.

Synthèse : les investissements se veulent structurels et s'inscrivent dans une dynamique de long terme. La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 de Paris constitue une opportunité d'amélioration de la dynamique.

Les attentes de Vichy Communauté au titre de la concertation avaient 2 objectifs principaux :

- Informer le public sur les grandes lignes d'aménagement prévues permettant le redéploiement et la modernisation de l'offre sportive (un parc d'équipements sportifs),
- Faire participer le public à la définition d'une image renouvelée du pôle sportif dans sa globalité, en lien avec l'aménagement des berges attenantes.

L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION PREALABLE

La concertation préalable a été organisée à l'initiative de Vichy Communauté suite à la déclaration d'intention portant sur le projet du pôle d'excellence de la performance sportive et sport pour tous.

La publicité de cette concertation s'est faite par voie de presse et affichage en mairie de Bellerive-sur-Allier, de Vichy et à l'hôtel d'agglomération (voir documents en annexe n°1). Les arrêtés définissant les périodes de concertation ont été publiés sur le site internet de Vichy Communauté.

La déclaration d'intention a été communiquée via le site internet de Vichy Communauté, un exemplaire papier était consultable à l'hôtel d'agglomération. La participation du public pouvait se faire par voie postale, par mail sur une adresse dédiée ou par un écrit sur le registre mis à disposition à l'hôtel d'agglomération.

La première période de concertation préalable s'est déroulée du 2 au 18 septembre 2019. Une seconde période a été ouverte du 17 au 31 octobre 2019 pour faire suite à une observation jugeant l'accès à l'information sur le site internet de Vichy Communauté et au registre d'observations peu satisfaisant.

Les modalités de concertation ont été similaires pour les 2 périodes, à la différence des précisions apportées lors de la deuxième période sur les rubriques à consulter sur le site internet de Vichy Communauté mentionnées à l'arrêté et sur les affiches d'avis de concertation.

Lors de la première période de concertation préalable du 2 au 18 septembre 2019, le public a émis des observations et remarques. Sur la deuxième période du 17 au 31 octobre 2019, aucune remarque n'a été faite par le public. Seule la première période fait donc l'objet d'une analyse.

ANALYSE DE LA CONCERTATION PREALABLE MENEES DU 2 AU 18 SEPTEMBRE 2019

Participation

- **4 personnes** ont rédigé des observations sur le cahier de concertation n°1 ;
- **21 personnes** ont fait part de leurs remarques par courriel

Un total de 25 contributions

Les thèmes abordés

Sur les 25 contributions, 15 sont constituées d'un même texte et dénoncent l'intérêt général du projet en s'appuyant sur 3 points :

- La préservation de la zone naturelle sur laquelle s'implante le projet,
- la santé publique et le cycle de l'eau (circulation et filtration),
- les retombées incertaines du projet pour l'économie locale.

Une observation porte sur la maîtrise de l'impact des activités du Sporting tennis sur le tissu résidentiel riverain du site. Un avis favorable est cependant donné au projet de rénovation et développement du plateau d'économie sportive.

Les 9 autres contributions portent sur les thèmes suivants :

THEME & SUJET ABORDES	NOMBRE DE MENTION DU THEME & SUJET
• Dénonciation de l'intérêt général du projet	3
• Reconnaissance de l'intérêt général du projet	5
• Attente de l'enquête publique pour se prononcer sur l'intérêt général du projet	1
• Préservation des zones humides	3
• Opposition à la constructibilité des zones humides	1
• Préservation de la zone naturelle de l'Allier et biodiversité	1
• Préservation de la ressource en eau	2
• Projet en réhabilitation sans extension sur le site pour ne pas impacter l'environnement	4
• Extension des équipements sur un autre site	1
• Importance de la maîtrise environnementale du projet	2
• Développement de l'économie locale	3
• Insuffisance d'information et communication pour la concertation	3
• Interrogation sur la non prise en compte dans le PLU et coût de la modification	1

Les sujets les plus abordés sont :

- 1. La reconnaissance de l'intérêt général du projet**
- 2. Un projet en réhabilitation sans extension sur le site pour ne pas impacter l'environnement**

Viennent ensuite les thèmes suivants :

- La dénonciation de l'intérêt général du projet, la préservation des zones humides, le développement de l'économie locale et sur la forme : l'insuffisance d'information et communication pour la concertation.

Synthèse

Classement des thèmes et sujets abordés lors de la concertation préalable :

- 1. Dénonciation de l'intérêt général du projet (18)**
- 2. Préservation de la ressource en eau (17)**
- 3. Préservation de la zone naturelle de l'Allier et biodiversité (16)**
- 4. Scepticisme sur le développement économique (15)**
- 5. Reconnaissance de l'intérêt général du projet (5)**
- 6. Projet en réhabilitation sans extension sur le site pour ne pas impacter l'environnement (4)**
- 7. Développement de l'économie locale (3)**
- 8. Préservation des zones humides (3)**
- 9. Insuffisance d'information et communication pour la concertation (3)**
- 10. Importance de la maîtrise environnementale du projet (2)**
- 11. Extension des équipements sur un autre site (1)**
- 12. Opposition à la constructibilité des zones humides (1)**
- 13. Attente de l'enquête publique pour se prononcer sur l'intérêt général du projet (1)**
- 14. Interrogation sur la non prise en compte dans le PLU et coût de la modification (1)**

En conclusion, les observations recueillies dans le cadre de cette concertation préalable porte essentiellement sur la prise en compte des éventuelles incidences environnementales du projet.

Suite aux contributions issues de la concertation :

En réponse, il est précisé que Vichy Communauté et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont engagé conjointement une évaluation environnementale ayant pour objet de mesurer les incidences de l'ensemble des programmes d'investissement relatifs au développement du pôle d'excellence de la performance sportive et sport pour tous. Cette étude a été confiée au BET Eco-Stratégie.

L'enquête publique portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bellerive-sur-Allier permet de porter à la connaissance du public le travail d'approfondissement réalisé sur les incidences environnementales du plan et du projet.

Le thème de la réhabilitation de l'existant sans extension ressort des contributions. La définition plus précise du programme d'équipements dans le dossier de déclaration de projet, soumis à enquête publique, permet d'apprécier l'équilibre recherché entre réhabilitation/mise à niveau, démolition/reconstruction et constructions nouvelles.